BULLETIN MUNICIPAL DE CONDAT

JANVIER 2023



LE SOPT

Une partie du village du Sopt, vu de la Perrerie, et situé au sein d'un paysage représentatif de la commune : mamelon boisé de feuillus et résineux surplombant un plateau de terres cultivées et pâturages.

LE MOT DU MAIRE

Chers condatoises et condatois,

L'année dernière à la même époque, j'en appelais à la responsabilité de tous, pour lutter contre la Covid 19. Cette année, j'en appelle aussi à la responsabilité de tous dans notre comportement quotidien pour économiser nos ressources en eau. Les différentes alertes évoquées jusqu'alors, pouvaient nous sembler improbables et surtout « lointaines ». Et bien, depuis plusieurs semaines maintenant, nous constatons une baisse significative des relevés aux différents captages et réservoirs de notre commune.

La vigilance que nous opérons quotidiennement dont nous nous faisons le relais, est appuyée par la plupart des consommateurs. C'est pourquoi, je renouvelle le message à l'ensemble des usagers, « ne gaspillez pas, veillez au bon fonctionnement du réseau et alertez les services de la mairie en cas de doute ».

L'eau est un élément vital, ce doit être la préoccupation de tous.

C''est avec une vigilance accrue et un travail quotidien que les agents communaux assurent les relevés, les réparations, les communications d'informations, ceci avec efficacité et accompagnés par des élus omniprésents. Je les en remercie tous vivement.

Je ne manquerai pas de terminer ces quelques mots, en vous adressant, au nom des membres du conseil municipal et de moi-même, nos vœux très chaleureux pour une année plus douce et plus sereine, propice aux échanges, aux rencontres et au développement des projets qui vous tiennent à cœur.

Corinne DELAIR

Maire de Condat les Montboissier

REALISATIONS 2022

RESEAU D'EAU POTABLE

L'étude diagnostique du réseau d'alimentation en eau potable de la commune se poursuit.

Après avoir quantifié le nombre d'équipements (remplacement et mise en place de compteurs, vannes, etc...) nécessaires à l'amélioration de notre réseau d'eau potable par la sectorisation de notre réseau, nous allons solliciter plusieurs entreprises spécialisées dans la vente de ce type de matériel pour un estimatif et nous en informerons les organismes de subventions à savoir le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau qui pourraient prendre en charge une partie de cette dépense. Nous espérons engager ces travaux le plus rapidement possible.

Au cours du mois de décembre, nous avons dû faire face à un important manque d'eau sur le réseau d'eau potable desservant le plus grand secteur de notre commune alimenté par le captage du Jaladis via le réservoir du Logis. Les habitants ont été alertés par mail et téléphone et la boulangerie Pomel a pu délivrer des packs d'eau. Les employés communaux, les adjoints et les employés du Syndicat de l'eau d'Auzelles venus en renfort ont pu déceler, après maintes recherches, que ce manque d'eau provenait notamment de fuites dans des maisons qui n'avaient pas fait le nécessaire. La sècheresse y contribue aussi.

VIGILANCE EAU

Aux habitants de notre commune et surtout du secteur des Logis, le Bouchet, Echaffoy, La Chassagne, Le Morel, Chantagrelle, nous vous demandons d'être vigilants sur votre consommation d'eau ; les nappes phréatiques n'ont pas été renflouées. La sècheresse vécue cette été se fait ressentir sur notre réseau d'eau potable seulement maintenant sur la période automne-hiver.

De plus, nous demandons aux habitants des résidences secondaires de veiller à purger leurs canalisations d'eau avant de fermer leurs compteurs d'eau en vue de la période hivernale. Nous sommes trop souvent confrontés à des fuites d'eau catastrophiques pour notre réseau suite à ces négligences. Si nécessaire, les employés communaux sont à votre disposition pour effectuer ces manipulations en bonne et due forme.

Le Maire, les adjoints et les employés communaux sont tous mobilisés pour permettre une bonne alimentation en eau potable des habitants de notre commune pendant cette période difficile!



Remplissage du réservoir d'eau par citernes

CIMETIERE

La dernière phase de travaux d'assainissement du terrain du cimetière communal effectuée par l'entreprise GIRON Davy s'est enfin terminée au mois d'octobre 2022. Les employés communaux ont par la suite nettoyer les travées et inter-travées du cimetière ainsi que les tombes d'anciens soldats afin de rendre celui-ci accessible aux familles. Nous demandons aussi aux usagers de veiller à l'entretien constant de leurs tombes familiales afin de garder notre cimetière dans de meilleures dispositions.

Le prochain projet concernant le cimetière est l'agrandissement du columbarium (cases, cavurnes) qui devrait voir le jour en 2023. De plus, afin de rendre plus agréable l'entrée de notre village, nous allons procéder à l'installation de brises-vues devant les containers de tri situés devant le cimetière.

AMENAGEMENT DU VERGER COMMUNAL ET DU CENTRE BOURG

Après la création d'un verger communal et la mise en place d'une ruche pédagogique et de graines mellifères, nous avons souhaité poursuivre cette végétalisation en plantant des fruitiers sur nos 2 sentiers de randonnées (agrandissement du verger communal sur la randonnée PDIPRE « Le Château de Liberty » et sur « la Balade du Photographe ») et en verdissant notre centre bourg avec des vivaces et aromates devant les commerces et l'église. Ce projet est soutenu par une aide technique et financière du Parc Naturel Régional du Livradois Forez dans le cadre du programme « Agir pour la nature ordinaire » et avec les conseils de « Ma commune au naturel ».

TRAVAUX RUE DES MESANGES AU BOURG

A ce jour, après avoir reçu l'estimation du montant des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications, nous sommes toujours en attente du devis pour l'éclairage public sur la rue des Mésanges. Une fois tous les éléments en notre possession, nous solliciterons les organismes de subventions (Conseil Départemental, Agence de l'Eau) et ensuite nous lancerons les appels d'offres.

TRAVAUX EXECUTES PAR LES EMPLOYES COMMUNAUX

Cette année 2022, nos deux employés communaux ont effectué les travaux suivants :

- Nettoyage du cimetière suite aux des travaux d'assainissement du terrain ;
- Remblaiement de la piste forestière sous Genette ;
- -Fabrication d'un plan incliné pour permettre l'accès à la cour de l'école depuis la classe, pour les personnes en situation de handicap ;
- -Aide logistique pour la préparation de la fête du livre, la soirée des habitants et le jour de la fête patronale ;
- -Entretien des espaces divers, (terrain de pétanque, cour de l'école, place, église,...), taille des haies (arrachage d'une partie de la haie route d'Echandelys), débroussaillage, (verger, chemins,...);
- -Recherche de fuites sur le réseau d'eau potable notamment à Pissis, travaux de réparation au Morel, relevé des compteurs d'eau ;
 - -Entretien de la voirie (rebouchage des trous) ;
 - -Curage des fossés notamment le long du chemin du Jaladis ;
- -Ramassage d'encombrants se trouvant aux points tris ou bien de manière « sauvage » alors qu'ils devraient être acheminés en déchetteries par les usagers ;
- -Modification des socles accueillants les bacs de tri dans les villages et le bourg pour l'accueil des bacs jaunes supplémentaires ;
 - -Entretien des véhicules communaux ;
- -Entretien de la station d'épuration (faucardage des roseaux, suivi hebdomadaire, attention aux lingettes ! ...) ;
 - -Suivi du composteur ;
 - -Réparations diverses dans les bâtiments communaux et logements en location.

La diversité de tous ces travaux réalisés par les agents communaux peut l'être grâce à la polyvalence de leurs compétences. C'est pourquoi, les agents se rendent aussi, parfois, en formation pour améliorer et compétences compétences.



Réfection du réseau d'eau potable au Morel

DECISIONS 2022

RENOUVELLEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT AUPRES DE PEFC

La commune a adhéré au processus de certification PEFC en date du 15 décembre 2012 afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale des garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de gestion forestière durable. Le Conseil a décidé le renouvellement de notre adhésion pour la période 2023-2027 en tant que propriétaire forestier.

MOTION SUR LES FINANCES LOCALES (délibération)

Le Conseil municipal de la commune de CONDAT LES MONTBOISSIER, réuni le 11 novembre 2022.

Exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

<u>La commune de CONDAT LES MONTBOISSIER soutient les positions de l'Association de Maires de France qui</u> propose à l'Exécutif :

- d'indexer la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.
- de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).
- soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation. Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.
- Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune de ... ou l'intercommunalité de ... demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.
- de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.
- de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA. Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.
- de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de Condat-lès-Montboissier demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de Condat-lès-Montboissier demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la Commune de CONDAT LES MONTBOISSIER soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence quels que soient leur taille ou leur budget.

CA SE PASSE CHEZ NOUS!

ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

« Dimanche 27 Novembre au matin l'équipe du Conseil Municipal organisait un 1^{er} rendez-vous autour d'une plantation collective. L'idée étant de renouveler les aménagements des parterres face à la boulangerie, l'arrière de la zone de stockage de gaz du Restaurant Chez Marthe ainsi que la face coté parking de notre église afin de donner couleurs et senteurs à notre village en favorisant la biodiversité. Ce projet a été rendu possible grâce au partenariat financier avec le Parc du Livradois Forez dans le cadre de l'action « Projet pour une nature ordinaire » et les conseils de « Ma commune au naturel ».



Une vingtaine de bénévoles se sont rendus disponibles et équipés pour planter une soixantaine de pieds de différentes variétés aromatiques et d'ornement provenant de la pépinière Brin d'herbes de Cunlhat. Certains d'entre eux ont même fourni un grand nombre de plants variés et adaptés à notre climat, issus de leur jardin personnel. Merci à notre boulanger de nous avoir offert boissons chaudes et brioches pour nous donner le tonus nécessaire au travail, mais surtout pour assurer la convivialité qui nous est chère au Village.

C'était donc la seconde journée de l'année à fédérer les habitants de Condat et parfois même des communes voisines.

A venir sur 2023:

- Opération nettoyage/dépollution des bas-côtés de la route entre Echandelys et Sauxillanges. Pour plus d'efficacité dans la collecte des déchets, celle-ci aura lieu le <u>samedi 11 mars (9h00-12h00).</u>
- Plantation de 15 nouveaux fruitiers dans notre verger municipal avec le concours des enfants de l'école. Nous nous engageons dans des actions pérennes en faveur de la biodiversité pour nous inscrire dans le cercle vertueux du développement durable. Nous vous tiendrons informés des suites de ces projets.

Au plaisir de mener de nouvelles actions avec vous. » Votre équipe Municipale.

MA COMMUNE AU NATUREL

Depuis plusieurs années maintenant, nous participons à la démarche du Conseil Départemental « Ma commune au naturel ». Cette année 2022, nous avons été récompensés pour notre engagement par la remise d'un nichoir à oiseaux ; nous gardons toujours la même dynamique pour notre commune. Le Conseil Départemental a reconnu que le verger conservatoire créé à l'entrée du bourg était une belle initiative.

Dans la continuité de cette démarche, nous allons tenter de dissimuler les points tri vers l'église et le cimetière avec un entourage bois, masquer les bonbonnes de gaz vers le restaurant, enherber le cimetière et finaliser la réhabilitation du lavoir situé route de Saint Genès au bourg.

Aussi nous serions heureux que nos habitants contribuent à cette dynamique d'embellissement de notre commune !

LE LOTISSEMENT COMMUNAL DES TROIS CROIX (en annexe)

L'ECOLE

« La rentrée scolaire 2022-2023 du RPI Condat-Echandelys s'est faite avec un effectif de 17 élèves pour chaque école avec les mêmes équipes pédagogiques que l'an passé.

Les enfants ont eu 8 séances d'apprentissage à la natation à la piscine d'Ambert.

Sur la place de Condat, le 22 septembre, a eu lieu un spectacle Les Coltineurs qui mélange à la fois danse,



Le 20 octobre, les enfants ont participé à un goûter les yeux bandés afin de les sensibiliser au handicap. Cet atelier a été organisé par la communauté de communes Ambert Livradois Forez à travers le Réseau des Médiathèques de Cunlhat ainsi que l'association Lee Voirien.



La veille des vacances de Toussaint, les enfants des deux écoles se sont retrouvés pour une journée Halloween ; déguisements et terreur ont régnés à Condat!



Le traditionnel « marché de Noël » s'est tenu le 4 décembre au restaurant chez Marthe à l'occasion des tripes.



La première rencontre Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré a eu lieu le 9 décembre à Ambert. Lors de cette journée, les enfants ont participé à des jeux traditionnels (comme « le loup dans la bergerie », « l'épervier »…) tout en faisant équipe avec des élèves d'autres écoles.

Le 13 décembre, les enfants sont allés à Saint Germain l'Herm pour visionner 5 courts-métrages du programme Cinématernelle.

Le 15 décembre lors du repas de nos aînés chez Marthe, les enfants ont partagé un petit moment avec eux et leurs ont offert des cadeaux fabriqués par leurs petites mains.

Enfin pour clôturer cette première période, les enfants avaient rendez-vous à l'école d'Echandelys pour assister à un spectacle de Noël, ensuite ils ont mangé le repas préparé par le Relais de la Fontaine. Puis le Père Noël est venu avec ces cadeaux par dizaine! »

David POMEL



LA CANTINE

La commune s'est engagée dans une démarche de développement de l'approvisionnement durable et de lutte contre le gaspillage alimentaire « A table, mangeons bien, jetons moins! » au travers de l'accompagnement proposé par la Communauté de communes Ambert Livradois Forez. Le Conseil a donc décidé de signer la charte d'engagement correspondante ayant pour objectif de préciser le contexte de l'accompagnement, le descriptif et le rôle des deux signataires dont la désignation d'un élu référent pour le suivi de la démarche.

De septembre à décembre 2022, Céline a utilisé à la cantine scolaire 67 % de produits durables (produits locaux et d'appellation de qualité, Label...) ainsi que 28 % de produits Bio. Nous tenons à féliciter Céline pour son dynamisme et son engagement professionnel.

LE REPAS DE FIN D'ANNEE

Cette année, notre traditionnel repas de fin d'année a eu lieu au restaurant chez Marthe en semaine le jeudi 15 décembre 2022 ; les convives présents ont eu l'agréable surprise d'avoir la visite des élèves de l'école de Condat ainsi que le Père Noël qui a fait une visite « éclair ». Aussi une vingtaine de colis préparés par la boulangerie Pomel et agrémentés de produits locaux ont été distribués chez les habitants n'ayant pas pu assister à ce repas.

LA BIBLIOTHEQUE FAIT PEAU NEUVE!

La communauté de communes nous a alloué un budget de 1000 euros ; ce qui nous a permis d'acheter de nouveaux meubles : étagères et bac à albums.

Charlotte DURAGNON

La mairie a également investi dans un nouveau bureau et un meuble de rangement.

N'hésitez pas à venir nous voir et découvrir ou redécouvrir cet espace!



BIBLIOTHEQUE



JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE 2023

LUNDI et JEUDI : 16h30-17h30 (pendant la période scolaire)

SAMEDI: 10h-12h30 (une semaine sur deux)

17 décembre	18 mars
7 janvier	1 ^{er} avril
21 janvier	15 avril
4 février	29 avril
18 février	13 mai
4 mars	27 mai

BIENVENUE

Cette année 2022, c'est avec plaisir que nous accueillons de nouveaux habitants sur notre commune suite à la vente de maisons ou à la location d'appartements :

Une famille de 5 personnes au bourg, 2 personnes au Sopt, 2 personnes à Echaffoy, 1 personne à Montmorin et 2 personnes à la Michinie!

BON A SAVOIR

REORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

Vous avez tous reçus dans votre boite aux lettres une information du service déchets de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez vous indiquant la nouvelle organisation de la collecte des déchets sur notre commune notamment.

Pour rappel, la Communauté de communes ALF précise que ce projet de réorganisation a pour objectifs de :

- Respecter les objectifs réglementaires fixés par l'Etat pour le tri des déchets;
- Faire face à la hausse spectaculaire des coûts des déchets non recyclables (tout ce que l'on jette dans les bacs verts et qui est incinéré) et du carburant ;
- Tenter de **maintenir le taux** de la taxe d'ordures ménagères constant d'ici 2026 malgré la conjoncture difficile ;

• Maintenir et développer un service public de proximité et de qualité en milieu rural.

Rappels:

- Nous rappelons que les bacs verts d'ordures ménagères seront vidés tous les 15 jours. Le dimensionnement du dispositif de collecte (c'est-à-dire le nombre de bacs par rapport aux nombres d'habitants) fait que les bacs verts, même en étant collectés tous les 15 jours, ne doivent pas déborder.
 - Si ils débordent, c'est que nos habitants ne trient pas ou ne vont pas à la déchetterie.
 - Tous les points d'ordures ménagères qui seront signalés comme « débordant » feront désormais l'objet de contrôles pour identifier les usagers qui ne trient pas, et entraineront un simple rappel de l'obligation de trier ou une facturation pour non tri (amende de 100 €) selon les circonstances.
- La distribution des bacs jaunes se poursuit dans les communes, ça prend beaucoup de temps et d'énergie, ce qui fait que comme annoncé il nous faudra jusqu'à fin janvier pour tout distribuer. Rassurez-vous pour les communes où aucun bac jaune n'a encore été distribué, ils le seront, et les bacs jaunes en place actuellement continueront à être vidés chaque semaine jusqu'à l'équipement complet de la commune (ensuite ils seront vidés tous les 15 jours).

PROJET DE CHARTE 2026-2041 DU PARC LIVRADOIS FOREZ

« Le Parc évolue, je m'implique pour son notre avenir »

Ls élus et techniciens des communes, des intercommunalités, des Départements et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les organismes partenaires du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez et des habitants réfléchissent, en ce moment, à **un nouveau projet collectif** pour le Parc naturel régional Livradois-Forez. Ce temps est essentiel pour imaginer l'avenir et participer à construire la future Charte du Parc Livradois-Forez pour la période 2026-2041. Le périmètre d'étude compte 191 communes réparties sur les départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de la Loire et de l'Allier. Le travail engagé en début d'année 2022 aboutira dans 3 ans à une nouvelle Charte permettant de renouveler le classement du territoire en Parc naturel régional jusqu'à 2041. Un site internet dédié à cette démarche a été ouvert à l'adresse suivante : https://2041.parc-livradois-forez.org/

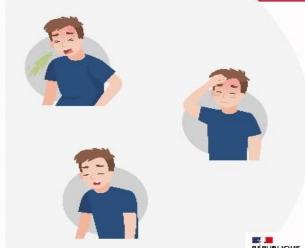
Les Parcs naturels régionaux sont des territoires d'exception, créées à l'initiative des Régions, reconnus par l'État pour la qualité de leurs paysages et de leurs patrimoines naturels, culturels et humains. Les Parcs naturels régionaux sont 58 en France, dont 10 en Auvergne-Rhône-Alpes. Ils couvrent 17% du pays, sur lesquels ils mettent en œuvre localement, avec les communes, les intercommunalités et les habitants, une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. Leur Charte, d'une durée de 15 ans, constitue le projet de territoire dans lequel s'engagent l'ensemble des partenaires signataires.

<u>Contact</u>: Claudy COMBE, 04 73 95 57 57

ADMR

« L'ADMR, c'est le service d'aide à domicile proche de chez vous... son siège social se situe à Echandelys et vous pouvez être reçu du lundi au vendredi sur rendez-vous en prenant contact au préalable au 06.71.30.76.77. Corinne vous accueille et répond à vos questions. Que vous soyez actifs ou retraités, que vos besoins soient ponctuels ou à plus long terme, l'ADMR a une solution pour vous... Les 20 salariées s'occupent actuellement de 160 bénéficiaires sur les 13 communes couvertes. (Aix la Fayette, Auzelles, Brousse, Chambon sur Dolore, Condat les Montboissier, Doranges, Echandelys, Fayet Ronaye, Fournols, St Alyre d'Arlanc, St Bonnet le Bourg, St Bonnet le Chastel, St Germain l'Herm). Cependant, pour que ce service reste un service de qualité et de proximité, l'association est à la recherche de salarié (e)s sans condition de diplôme. Le bon sens, la bienveillance et l'esprit d'équipe sont les qualités que nous recherchons chez nos futur (e)s collaborateurs (trices). Si vous êtes dynamique, autonome et que vous aimez les gens et les contacts humains, n'hésitez pas à nous contacter !! »

MONOXYDE DE CARBONE



ATTENTION ALL MONOXYDE DE CARBONE

LES PREMIERS SIGNES D'INTOXICATION:

- naussées et/ou vomissements
- maux de tête
- malaise/vertiges

Il faut alors aérer immédiatement le logement, arrêter les appareils à combustion, évacuer au plus vite les locaux et appeler les secours : 112, 18 ou 15 ou le 114 par SMS









COMMENT ÉVITER LES INTOXICATIONS

l'aites intervenir un professionnel qualifié acur contrôler et entretenir les installations de chauffage (chaudières, poèles et inserts) et les chauffe-eaux.









COMMENT ÉVITER LES INTOXICATIONS

AÉREZ - RESPECTEZ LES MODES D'EMPLOI DE VOS APPAREILS



Monoxyde de carbone et CHAUFFAGES D'APPOINT : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut notamment être émis par les chauffages d'appoint non électriques s'ils ne sont pas utilisés correctement :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.
- Aérez votre logement au moins 10 minutes par jour.
- Veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

En savoir plus : https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone
[ou lien raccourci : bit.ly/MonoxCO]

Monoxyde de carbone et GROUPES ELECTROGENES : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut notamment être émis par les groupes électrogènes s'ils ne sont pas utilisés correctement.

N'installez jamais de groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage) : ils doivent être impérativement placés à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone
[ou lien raccourci : bit.ly/MonoxCO]

INFLUENZA AVIAIRE (en annexe)

Monsieur le Préfet nous informe des mesures à mettre en oeuvre sur le territoire de notre commune pour lutter contre l'influenza aviaire hautement pathogène.

Ci-joint les mesures à prendre dans les basses-cours, par les particuliers détenteurs de volailles et par les promeneurs.

PASS CULTURE (en annexe)

Monsieur le Préfet nous informe de l'extension du dispositif "PASS culture" à tous les jeunes de 15 à 18 ans et nous invite à le faire connaître aux jeunes de votre territoire et à mobiliser le plus grand nombre d'acteurs culturels pour en diversifier l'offre.

DISPOSITIF D'AIDE A L'ACHAT DE VELOS A ASSITANCE ELECTRIQUE (en annexe)

LE CHEQUIER MOBI PLUS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (en annexe)

MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC A SAINT GERMAIN ET FOURNOLS

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? La Maison des services vous informe et vous aide dans vos démarches administratives en ligne : Actualisation Pôle Emploi, RSA, Prime d'activité, Allocation logement ou familiale, Permis de conduire, Carte grise, Impôts, retraite, etc...

Un ordinateur est aussi mis à votre disposition pour effectuer vos démarches administratives en autonomie ou pour échanger en visioconférence avec un agent de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Puy de Dôme. Maison de Services au Public de St Germain l'Herm : les jeudis, 9h30-12h30 / 13h30-16h — 04 73 82 90 35 Maison de Services au Public de Fournols : les lundis, 9h30-12h / 13h-16h — 04 73 95 23 44

NOTA BENE: ATTENTION AUX ARNAQUES POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR VOS TOITURES!

FESTIVITES - ANIMATIONS

FETE DU LIVRE JEUNESSE ET DES JEUX

La 2ème édition de la Fête du Livre Jeunesse et des Jeux pour Tous aura lieu cette année le samedi 3 juin 2023 à Condat.

Au programme : salon des auteurs-illustrateurs/ expositions/ateliers enfants/ bibliothèque ambulante « La Petite Roberte » /concerts/musée numérique...

Les enfants des écoles profiteront en amont d'interventions d'artistes dans leurs classes.

Cet événement organisé par les communes de Condat-lès-Montboissier et d'Echandelys avec l'ADACL de Saint -Germain- l'Herm est ouvert à tous et gratuit.

N'hésitez pas à contacter la mairie si vous souhaitez nous aider et devenir bénévole.

A bientôt! Christelle VAUTRIN

BALADE DES HAUTES TERRES

En septembre, 40 participants ont participé à la balade des hautes terres de 9 kms effectuée sur notre commune !



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Merci à la population toujours nombreuse, présente lors des commémorations (8 mai et 11 novembre). Ces implications permettent de donner aux cérémonies tout l'éclat que nous devons à ceux qui ont perdu leur vie pour la France.

